Exercer en **cabinet de groupe** : la solution évidente pour 88 % des **généralistes libéraux** de moins de 45 ans

En bref. Le panel en médecine générale Pays de la Loire1 montre que 88 % des généralistes âgés de moins de 45 ans qui s'installent en libéral choisissent d'exercer en groupe, de plus en plus souvent en cabinets pluriprofessionnels. « Ce mode d'exercice permet aux médecins généralistes d'optimiser leur temps et donc de se consacrer à leur métier de médecin », souligne le Dr Luc Duquesnel, médecin généraliste, Secrétaire Général de l'**URPS Médecins Libéraux Pays-de-la-Loire**

.

On savait les médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire plus enclins que ceux des autres régions à exercer en groupe. Le panel en médecine générale Pays de la Loire le confirme puisque sur la totalité des généralistes, le total de praticiens à avoir choisi cette formule est de 67 % alors qu'il n'est que de 54 % en France. Mais ce qui apparaît particulièrement novateur, c'est que 9 généralistes sur 10 (88 %) âgés de moins de 45 ans s'installent en groupe. L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux des Pays de la Loire estime ainsi à 700 le nombre de cabinets de groupe de médecine générale. 80 % d'entre eux rassemblent deux à trois praticiens, et un quart d'entre eux - de 150 à 180 - sont des cabinets pluriprofessionnels, un choix qui lui aussi a le vent en poupe.
La description de leurs conditions d'exercice explique pourquoi l'exercice de groupe attire désormais les jeunes médecins :

Il est plus facile d'organiser son temps de travail hebdomadaire :
- moins de jours de consultations que leurs confrères en cabinet individuel, pour un volume d'activité équivalent ;
- moins de surcharge de travail : en comptant toutes leurs activités professionnelles, les médecins généralistes en groupe déclarent avoir travaillé 55 heures en moyenne la semaine précédant l'enquête, contre 60 heures pour leurs confrères en cabinet individuel.
- La majorité des généralistes consultent tous les samedis matin ou un sur deux. Les médecins en groupe sont toutefois moins nombreux à consulter tous les samedis matin (40 % contre 67 %), la continuité des soins pouvant en effet être assurée par leurs confrères du cabinet.
- L'exercice en groupe favorise l'accueil d'étudiants en médecine (39 % contre 18 %).
- Il facilite le recours aux remplaçants et la prise de congés (85 % contre 60 % déclarent avoir pris 5 semaines de congés au cours de l'année précédente).
- L'exercice en groupe induit généralement l'existence d'un secrétariat (91 %), le plus souvent au sein du cabinet.- 81 % des médecins exerçant en groupe partagent les dossiers médicaux de leurs patients dans leur système informatique.

- 89 % déclarent aborder avec leurs confrères des questions relatives au suivi des patients ou échanger avec eux sur leur pratique.

ILS ONT DIT...
L'offre de soins libérale assure proximité et performance
« Notre mission de médecin libéral est de répondre aux besoins de la population et d'attirer nos jeunes confrères vers ce mode d'exercice irremplaçable. Les résultats de cette étude confortent notre engagement à défendre et promouvoir une offre de soins au service de tous, dans laquelle les libéraux, aujourd'hui et demain, doivent prendre une part prépondérante pour en assurer la proximité et la performance. »

Dr Patrick Gasser, Président de l'URPS Médecins Libéraux Pays de la Loire
« L'exercice de groupe permet aux médecins généralistes d'optimiser leur temps et donc de se consacrer à leur métier de médecin. »
« Les médecins libéraux se sont eux-mêmes organisés pour répondre aux défis de l'accès aux soins et ne laissent jamais leur patientèle seule. Dans l'exercice de groupe, ils ont su créer des passerelles entre eux comme avec les autres professionnels de santé. Ils voient autant de patients en travaillant un peu moins longtemps. Cette optimisation de leur temps de travail leur permet de se consacrer à leur métier de médecin. »

Dr Luc Duquesnel, Médecin Généraliste, Secrétaire Général de l'URPS Médecins Libéraux Pays de la Loire
Un panel porté par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'URPS Médecins Libéraux
Les données de cette étude ont été recueillies de janvier à mars 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 404 médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier) des Pays de la Loire. Ces médecins ligériens font partie du Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice qui compte au total plus de 2 200 médecins et associe un échantillon national (France métropolitaine) et 3 échantillons régionaux (Bourgogne, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le Panel Pays de la Loire est porté par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'URPS Médecins Libéraux. Il est mis en oeuvre en partenariat avec la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère chargé de la santé), et les ORS et URPS-ml des deux autres régions concernées. Son financement est assuré par

l'Agence régionale de santé (ARS) et la Drees. Différentes enquêtes ont été effectuées entre 2010 et 2012 dans le cadre du panel.

Réf. : Panel en médecine générale 2010-2012 Pays de la Loire, février 2013/4. Enquêtes à télécharger sur : www.santepaysdelaloire.com et www.urps-ml-paysdelaloire.fr

1 Panel en médecine générale 2010-2012 - Pays de la Loire, février 2013/4. Enquête à télécharger sur : www.santepaysdelaloire.com et www.urps-ml-paysdelaloire.fr. Etude menée auprès de 400 généralistes des Pays de la Loire et au total plus de 2000 en France, notamment en Bourgogne et en Provence Côte d'Azur.

A propos de l'**URPS Médecins Libéraux des Pays de la Loire**
L'Union régionale des professionnels de santé Médecins Libéraux des Pays de la Loire est une association de Loi 1901. Elle représente l'ensemble des 5800 médecins libéraux exerçant en ville ou en établissements de soin. Elle a succédé à l'URML. Son Assemblée comprend 60 membres élus pour cinq ans, par tous médecins libéraux en exercice dans la région. L'URPS-ML participe à la mise en oeuvre du Projet régional de santé (PRS). Elle est l'interlocuteur privilégié de l'Agence régionale de santé (ARS) sur toutes les questions qui impliquent la médecine libérale dans notre région. L'URPS est aussi un laboratoire d'idées au service des médecins libéraux. Sa priorité : étudier l'évolution de l'entreprise médicale libérale et son interaction avec l'environnement extérieur.
www.urps-ml-paysdelaloire.fr